

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 4 octobre 2022

Délibération n°
20221004-02

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-René BOURON, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 13

Présents : M. BOURON Jean-René, Mme METRAL Laure, M. BLANC Georges, Mme CHESSEL Christelle, M. CHESSEL Pascal, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Erv, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, Mme LAINÉ Delphine.

Date de la convocation
27 septembre 2022

Absents : M. BOCHATON Thomas (pouvoir à M. Georges BLANC), Mme JONET Hélène, M. DUFFOUR Raphaël.

A été nommée secrétaire : Mme SERVOZ Nathalie.

OBJET

PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
- 5 OCT. 2022
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
- 6 OCT. 2022
Le Maire,

J.R. BOURON

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir l'embauche de deux saisonniers durant la période hivernale afin de renforcer le service de déneigement de la commune et demande son avis au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de créer deux postes d'adjoints techniques saisonniers à temps non complet pendant l'hiver 2022-2023. Ces postes seront occupés par des agents non titulaires qui seront recrutés de façon contractuelle, pour une durée hebdomadaire de travail de 12 heures et rémunérés et rémunérés selon le traitement minimum garanti fixé à l'indice majoré 352 (indice brut 382),

Précise que la dépense afférente sera inscrite au budget communal et imputée au chapitre 012 – frais de personnel.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 4 octobre 2022

Le Maire,


Jean-René BOURON



La Secrétaire de séance


Nathalie SERVOZ